

FICHE MÉTIER

version du 17/02/2026

Mobilité électrique (H/F)

L'apprentissage en tant que technicien/ne en mobilité électrique s'adresse aux personnes intéressées par l'électrotechnique, la mécatronique ou la technologie des véhicules.

Elle comprend des contenus théoriques et pratiques adaptés aux exigences spécifiques de l'électromobilité.

La mobilité électrique est un secteur en pleine croissance avec d'excellentes perspectives. En raison de la tendance mondiale vers une mobilité durable et de l'utilisation accrue des véhicules électriques, la demande de professionnels bien formés dans ce domaine continuera d'augmenter.

ACTIVITÉS ET TÂCHES

- - conseil à la clientèle

- travaux de maintenance

FICHE MÉTIER

Mobilité électrique (H/F)

- diagnostic et travaux de contrôle

- application des mesures de sécurité

- entretien et dépannages

QUALITÉS ET PROFIL

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DT (Diplôme de technicien).

FORMATION DT

Les conditions d'accès minimales à cette formation sont une 3e DT MA réussie ou un DAP mécatronicien d'autos et

FICHE MÉTIER

Mobilité électrique (H/F)

de motos.

La formation dure deux ans et se déroule en régime concomitant, avec trois jours au lycée et deux jours dans l'entreprise formatrice par semaine.

FICHE MÉTIER

Mobilité électrique (H/F)

FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 968.04)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 15 juillet 2024

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 968.04)

FORMATIONS ORGANISÉES EN DT	
Brut:	Mensuel
1ère année:	1285.75 €
2ème année:	1508.82 €
3ème année:	€



Scanner le code QR
pour voir le métier en
ligne